



PROCES VERBAL **du Conseil Municipal** **du 24 avril 2026 à 20h30**

Présents : Jean-Benoît GIRODET, Marie-Claude BIGOT, Jean-Charles CHIROL, Claire FRAISSE, Corinne GRANDHAYE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Nicolas POLGE, Louis POMMIER, Romain PRADE, présent à partir de la question n°19, Eva-Marie ROBERT, Véronique ROCHE, Elodie VALEYRE.

Absents : Jean-Christophe PRORIOIOL et Gilles TRONCHON.

Procurations : Jean-Christophe PRORIOIOL à Romain PRADE et Gilles TRONCHON à Gilles KACZMAREK.

QUORUM : 8

Secrétaire : Eva-Marie ROBERT

Date de convocation : le 10 avril 2026.

Affiché le 05 juin 2026

Ordre du jour :

Point sur les actes pris par le Maire au titre des délégations du Conseil.

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès verbal du précédent Conseil.
3. Virement de crédits
4. Vote du CFU : budget principal commune
5. Vote du CFU : budget annexe Maison partage
6. Affectation du résultat : budget principal commune
7. Affectation du résultat : budget annexe Maison partage
8. Vote du budget : budget principal commune
9. Vote du budget : budget annexe Maison partage
10. Vote des taux d'imposition
11. Commission communale des impôts directs
12. Questions diverses.

Au titre des délégations du Conseil Municipal au Maire :

- **Actes de délimitation des propriétés : bornage (1°) :**

Bornage de la propriété de Mme Dominique GALLIEN, parcelles rue de la Forêt au Bourg, (à côté de M. Mme Rousseau, en face de M. Mme Beldon)

- **Dépenses de moins de 40 000 € (sinon compétence du Conseil) (4°)**

Affichage des mandats de dépense (fonctionnement et investissement) depuis le dernier Conseil pour les budgets commune et maison partagée.

- **Louage / location de biens (12 ans maximum) (5°) : baux :**

Rappel baux maison partagée : les baux sont signés pour 1 an :

- ✓ Claudette FLEURET : chambre Pervenche : 600 €
- ✓ Alain MANESSIER : chambre Verveine : 605.23 €
- ✓ Denise MANIN : chambre Coquelicot : 655.67 €
- ✓ Huguette MELERO : chambre Bleuet : 655.67 €
- ✓ Annie ROY : chambre Epicéa : 655.67 €
- ✓ Germaine VIDAL : chambre Hibiscus : 605.23 €

Rappel baux budget commune :

- ✓ Local des kinés : Mme Aurelle et Mme Ollier : 374.41 €
- ✓ Terrain à Chassaleuil : fermage : M. Blachon : 115.38 €
- ✓ Musée des mécaniques : association des Farouilleurs : 597.34€ TTC par trimestre
- ✓ Une partie du local à La Gare : M. Allemand / SKALDJA : 376.20 €

- **Exercice du droit de préemption et liste des demandes de DIA maximum 100 000 € (15°) :**

DIA : vente maison 21, rue du Planou de Mme Maurin Andréa à la SARL Angemau

- **Dépôts de demandes d'urbanisme par les administrés et pour les biens municipaux (27°) :**

Informations données chaque semaine dans le compte rendu.

Délibération n°2026-21

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Le Maire propose de désigner Eva-Marie ROBERT en qualité de secrétaire de séance.
A l'unanimité Eva-Marie ROBERT est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-22

Objet : Adoption du procès verbal du précédent Conseil.

Le Maire propose l'adoption du procès verbaux du précédent Conseil Municipal.

A l'unanimité, le procès verbal du Conseil Municipal du 26 mars 2026 est adopté et sera disponible sur le site de la commune.

Délibération n°2026-23

Objet : Budgets : instruction : nomenclature M57 : virement de crédits.

Le Maire rappelle que la nouvelle nomenclature comptable M57 permet de prévoir un virement de crédits de chapitre à chapitre. Le Maire propose, comme l'an passé, de fixer pour chaque section :

- ✓ en fonctionnement de chapitre à chapitre un taux maximum de 7.5% (sauf chapitre 012 charges de personnel)
- ✓ en investissement de chapitre à chapitre un taux maximum de 7.5%.

Ces mouvements feront l'objet d'une décision modificative budgétaire par virement de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de fixer à 7.5% le taux maximum de virement de crédits pour le budget principal de la commune et le budget annexe de la Maison partagée.

Délibération n°2026-24

Objet : Vote du Compte Financier Unique : budget principal COMMUNE.

Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le compte Financier Unique (CFU) de la commune pour l'année 2025 qu'il présente.

Le résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1 est de – 119.24 € en investissement et + 232 597.75 € en fonctionnement.

La part affectée à l'investissement : exercice N est de 232 597.75 €

Le résultat de l'exercice N est de – 5 727.25 € en investissement et 247 464.82 € en fonctionnement.

Le CFU présente donc le résultat de clôture de l'exercice N suivant :

- un déficit dans la section d'investissement d'un montant de 5 846.49 €
- et un excédent dans la section de fonctionnement d'un montant de 247 464.82 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 11 330.40 € en dépense d'investissement et à 93 123.44 € en recette d'investissement.

Le Maire a quitté la séance et le CFU de la commune a été voté sous la Présidence de Mme Marie-Claude BIGOT, doyenne de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopte le CFU de la commune.

Délibération n°2026-25

Objet : Vote du Compte Financier Unique : budget annexe MAISON PARTAGÉE.

Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le compte Financier Unique (CFU) du budget annexe MAISON PARTAGÉE pour l'année 2025 qu'il présente.

Le résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1 est de 93 744.64 € en investissement et - 17 308.89 € en fonctionnement.

Le résultat de l'exercice N est de - 130 885.08 € en investissement et 25 290.53 € en fonctionnement.

Le CFU présente donc le résultat de clôture de l'exercice N suivant :

- un déficit dans la section d'investissement d'un montant de 37 140.44 €
- et un excédent dans la section de fonctionnement d'un montant de 7 981.64 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 42 000.00 € en recette d'investissement.

Le Maire a quitté la séance et le CFU du budget annexe MAISON PARTAGÉE a été voté sous la Présidence de Mme Marie-Claude BIGOT, doyenne de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopte le CFU du budget annexe MAISON PARTAGÉE.

Délibération n°2026-26

Objet : Affectation du résultat : budget principal COMMUNE.

Le Maire invite l'Assemblée à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 constatant que le Compte Financier Unique présente le résultat suivant :

Résultat de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice : 247 464,82 €
- Résultat antérieurs reportés : 0 €
- Résultat à affecter : 247 464,82 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

- Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 5 846.49 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : 81 793.04 €

Besoin de financement : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

Affectation : 247 464,82 €

- Affectation en réserve R1068 en investissement : 247 464,82 €
- Report en fonctionnement R 002 : 0

Délibération n°2026-27

Objet : Affectation du résultat : budget annexe MAISON PARTAGÉE.

Le Maire invite l'Assemblée à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 constatant que le Compte Financier Unique présente le résultat suivant :

Résultat de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice : 25 290,53 €
- Résultat antérieurs reportés : - 17 308.89 €
- Résultat à affecter : -7 981,64 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :

- Solde d'exécution cumulé d'investissement : - 37 140.44 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement : 42 000 €

Besoin de financement : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

- Affectation en réserve R1068 en investissement : 7 981.64 €
- Report en fonctionnement R 002 : 0

Délibération n°2026-28

Objet : Vote du budget – budget principal

Commune située dans la vallée de la Loire, bénéficiant de l'attractivité du Puy en Velay, Saint Vincent a depuis une dizaine d'années fait le pari du développement.

Accueillir une population jeune est un défi qui nécessite de répondre à de nouvelles attentes. C'est pourquoi la commune s'est dotée d'une nouvelle maternelle en 2016, a étoffé son service médiathèque, conforté l'offre micro crèche et propose des terrains aménagés au sein d'un lotissement situé au Bourg.

Si le budget 2025 a permis de renouveler du matériel nécessaire au bon entretien des espaces naturels et à des travaux de voirie, 2026 sera l'année de préparation du projet de la mandature à savoir l'aménagement du hait du village, étude qui a reçu le soutien de l'ANCT.

Le maire présente au Conseil Municipal le budget principal pour l'année 2026 et invite chacun à s'exprimer. Il précise que le budget fait apparaître un montant en investissement de 751 865.26 € et en fonctionnement de 1 082 243 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le budget présenté à l'unanimité.

Délibération n°2026-29

Objet : Vote du budget annexe : Maison partagée.

Le maire présente au Conseil Municipal le budget annexe pour la maison partagée pour l'année 2026 et invite chacun à s'exprimer.

Le Maire précise donc que le budget voté fait apparaître un montant en investissement de 80 700.44 € et en fonctionnement de 56 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le budget présenté.

Délibération n°2026-30

Objet : Vote des taux de fiscalité directe locale

Le maire propose aux élus, comme en 2025, de ne pas avoir recours à une pression fiscale supplémentaire, l'équilibre du budget 2026 pouvant se faire sans augmentation des impôts locaux ni emprunt nouveau.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition qui sont :

- ✓ Taxe foncière sur le bâti : 46.96
- ✓ Taxe foncière sur le non bâti : 86.39
- ✓ Taxe d'habitation : 14.16.

Délibération n°2026-31

Objet : Commission communale des impôts directs

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Maire indique à l'assemblée qu'il y'a lieu de procéder à la constitution de la Commission communale des impôts directs et de proposer 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dresse comme suit en annexe de la présente la liste des 24 contribuables parmi lesquels seront choisis par la direction générale des finances publiques 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Délibération n°2026-32

Objet : Nomination du terrain de pétanque : Manu VIGOUROUX.

Le Maire informe l'assemblée d'une demande du club de pétanque visant à dénommer le terrain : terrain de pétanque Manu Vigouroux.

M. Emmanuel Vigouroux était le président et fondateur du club en 2006, il s'est beaucoup engagé et a œuvré avec dévouement pour le développement et le rayonnement de cette activité.

Le Maire propose d'accéder à la demande du président actuel du club et de donner au terrain le nom de « terrain de pétanque Manu Vigouroux ».

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le nom de terrain de pétanque Manu Vigouroux.

QUESTIONS DIVERSES / AVIS :

- ✓ Le maire donne la parole à chacun des conseillers pour faire le point sur leurs dossiers.
- ✓ Il est rappelé qu'à partir du 10 juin, un marché hebdomadaire aura lieu le mercredi matin au Bourg de St Vincent, place Jean XXIII.
- ✓ Cloches de l'Eglise : Le maire informe les élus qu'un nouvel habitant du Bourg demande s'il est possible de couper les cloches de l'Eglise la nuit.
Le maire invite chacun à s'exprimer puis met la décision au vote.
Avec 1 voix de Mme Roche pour couper les cloches, 12 voix contre le fait de couper et 3 abstentions, Mme Claire Fraisse, M. Romain Prades et par procuration Jean-Christophe Proriol, il est décidé de ne pas couper les cloches la nuit. Seuls 14 votes sont recensés car M. Pommier a quitté la séance avant cette question diverse.

Le Maire,
Jean-Benoît GIRODET



La secrétaire de séance,
Eva-Marie ROBERT

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Eva-Marie Robert, the secretary of the meeting.



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026

FEUILLET DE CLOTURE

L'an deux mille vingt six, le 24 avril, à la salle du Conseil, à 20h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire

Présents : Jean-Benoît GIRODET, Marie-Claude BIGOT, Jean-Charles CHIROL, Claire FRAISSE, Corinne GRANDHAYE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Nicolas POLGE, Louis POMMIER, Romain PRADE,
Eva-Marie ROBERT, Véronique ROCHE et Elodie VALEYRE.

Absents : Jean-Christophe PRORIOI et Gilles TRONCHON

Procurations : Jean-Christophe PRORIOI à Romain PRADE et Gilles TRONCHON à Gilles KACZMAREK

La séance a été levée à 23h10.

Numéro délibération	Objet	Approbation ou refus
2026-21	Désignation du secrétaire de séance.	Approbation
2026-22	Adoptions du PV du Conseil précédent	Approbation
2026-23	Budgets : instruction : nomenclature M57 : virement de crédits	Approbation
2026-24	Vote du Compte Financier Unique : budget principal COMMUNE.	Approbation
2026-25	Vote du Compte Financier Unique : budget annexe MAISON PARTAGÉE.	Approbation
2026-26	Affectation du résultat : budget principal COMMUNE.	Approbation
2026-27	Affectation du résultat : budget annexe MAISON PARTAGÉE	Approbation
2026-28	Vote du budget – budget principal	Approbation

2026-29	Vote du budget annexe : Maison partagée.	Approbation
2026-30	Vote des taux de fiscalité directe locale	Approbation
2026-31	Commission communale des impôts directs	Approbation

Le Maire,
Jean-Benoît GIRODET

La secrétaire de séance,
Eva-Marie ROBERT

